

# **Règlement des études dans le cadre d'un enseignement personnalisé, dispensé par Celine**

MUSIQUE – SOUTIEN SCOLAIRE – COACHING – YOGA

# Règlement des études dans le cadre d'un enseignement

## personnalisé, dispensé par Celine

---

### I. Dispositions générales

Matières dispensées	<p>Art. 1 <sup>1</sup>Dans le domaine de la musique, l'enseignement porte sur les disciplines suivantes, selon le choix de l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Initiation musicale</li><li>- Piano</li><li>- Langage musical</li><li>- Accompagnement</li><li>- Improvisation</li><li>- Chant</li></ul> <p><sup>2</sup>Dans le domaine du soutien scolaire, l'enseignement porte sur toutes les disciplines enseignées durant l'école obligatoire, de la 1P à la 11H dans tous les niveaux, selon les besoins de l'élève.</p> <p><sup>3</sup>Durant les devoirs guidés, un espace de travail propice aux élèves est proposé et l'enseignante reste à disposition pour répondre aux questions.</p> <p><sup>4</sup>Dans le domaine du yoga, l'enseignement porte sur les bases pratiques et éventuellement théoriques du Hatha Yoga traditionnel.</p> <p><sup>5</sup>La possibilité est offerte aux élèves d'étudier les niveaux 1 à 3 du programme d'étude d'<i>Agama Yoga School</i><sup>®</sup> (Thaïlande).</p> <p><sup>6</sup>En ce qui concerne le kids yoga, il s'agit d'une approche ludique de la discipline.</p> <p><sup>7</sup>Les listes ci-dessus ne sont pas exhaustives et peuvent être modifiées.</p>
Année scolaire	<p>Art. 2 <sup>1</sup>Les cours se déroulent en principe tout au long de l'année scolaire.</p> <p><sup>2</sup>Durant les vacances scolaires, si besoin, les cours peuvent être poursuivis.</p>
Inscription	<p>Art. 3 <sup>1</sup>Les demandes d'inscription sont adressées directement à Celine. Compte tenu du grand nombre de demandes, il est possible que vous soyez mis sur une liste d'attente.</p> <p><sup>2</sup>L'enseignante est tenue de dispenser l'enseignement pour lequel l'élève s'est inscrit.</p> <p><sup>3</sup>Lorsque l'enseignante est empêchée de donner des cours, ils sont soit remplacés, soit déduits de la facture suivante.</p>
Tarifs et facturation	<p>Art. 4 <sup>1</sup>Les frais d'écolage des différents cours font l'objet d'une liste et prix des cours, disponibles sur <a href="http://www.celine-apprentissage.com">www.celine-apprentissage.com</a>.</p> <p><sup>2</sup>Les frais de déplacement sont à la charge de l'élève si le cours se déroule à son domicile.</p> <p><sup>3</sup> A partir de 180 minutes de cours hebdomadaire, les frais de déplacement sont offerts.</p> <p><sup>4</sup>Les frais pour les cours de musique, le soutien scolaire, les devoirs guidés et le coaching sont facturés mensuellement et doivent être acquittés à la date y mentionnée.</p> <p><sup>5</sup>Les frais pour les cours de yoga sont acquittés avec une carte prépayée.</p> <p><sup>6</sup>Lors d'oublis ou d'absence de l'élève sans avoir prévenu au moins 24h à l'avance, le cours n'est ni remplacé, ni remboursé.</p> <p><sup>7</sup>Les factures sont adressées par courriel.</p> <p><sup>8</sup>En cas de facture non payée, un rappel est adressé avec 10chf de frais administratifs en sus. Si elle reste non payée, d'autres frais plus importants y seront ajoutés, en fonction des démarches entreprises.</p>

Ambiance  
d'apprentissage

Art. 5 <sup>1</sup>L'ambiance de travail se doit d'être propice à l'apprentissage.

<sup>2</sup>Un élève qui perturbe cette ambiance à tel point que cela dérange les autres peut être exclu de la leçon.

<sup>3</sup>En fonction de la discipline enseignée, l'élève est tenu d'avoir le matériel nécessaire (agenda, trousse, etc.) et les vêtements adéquats.

<sup>4</sup>Dans le cas spécifique des cours de piano, l'élève se présente à l'instrument avec les mains propres.

<sup>5</sup>La collaboration entre l'enseignante et les parents est essentielle pour une approche bienveillante et efficace.

## II. Structure et durée des leçons dispensées

Art. 6 <sup>1</sup>Les leçons instrumentales durent 30, 45 ou 60 minutes hebdomadaires, selon l'option choisie. Durant les leçons, de la théorie sera incluse également.

<sup>2</sup>Les devoirs guidés se font dans une salle et durent à choix entre 60 et 120 minutes et sont facturés selon la durée choisie au préalable. Durant ce temps, l'élève avance un maximum dans les devoirs de la semaine.

<sup>3</sup>Les cours de soutien scolaire sont, en principe, dispensés au domicile de l'élève, selon une durée déterminée au préalable, entre 45 et 120 minutes par cours.

<sup>4</sup>Les séances de coaching sont complètement modulables, que ce soit la durée ou la fréquence des sessions en fonction des besoins de la personne.

<sup>5</sup>Les cours de kids yoga durent 60 minutes. Ils contiennent une introduction, un échauffement, une partie principale et un retour au calme.

<sup>6</sup>Les cours de yoga adulte durent entre 60 et 120 minutes selon l'option choisie. Ils contiennent dans tous les cas la partie pratique (échauffement, partie principale et relaxation finale). Selon les cours, une partie théorique peut également être présente.

<sup>7</sup>Les leçons instrumentales et les devoirs guidés se déroulent exclusivement en présentiel, contrairement au yoga, au soutien scolaire ou au coaching qui peuvent se dérouler en visioconférence.

<sup>8</sup>Les devoirs guidés sont semi-privés. Jusqu'à dix élèves peuvent être admis dans la salle.

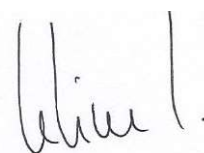
<sup>9</sup> Le suivi et le programme sont personnalisés et individuels ; la progression se fait dans tous les cas au rythme de l'élève.

## III. Dispositions finales

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1er janvier 2022

Ollon, le 1<sup>er</sup> janvier 2022



Celine